

SYSTÈMES DE CARTES N'étant ni membre de l'EPC ni du Cards Working Group en charge de rédiger le SCF, Visa et MasterCard n'ont pas participé aux travaux d'élaboration du texte. Ils n'ont été consultés, de manière

formelle, qu'à quelques reprises par l'EPC. In fine, Visa et MasterCard, comme les autres systèmes de cartes, vont devoir rendre conforme leur organisation et leur fonctionnement au SCF.



Marc
Temmerman

Vice Président
Visa Europe

“VISA TRAVAILLERA SUR L'UNBUNDLING”

TROIS QUESTIONS À...

■ Que devrez-vous changer pour être conforme au SEPA Cards Framework (SCF) [1] ?

Le SEPA n'a de conséquences directes ni sur la nature de notre organisation ni sur la structure de *governance* de Visa. Les seuls impacts visibles se feront sur certaines activités opérationnelles et quotidiennes. Par exemple, un des principes du cadre régissant les cartes SEPA (SCF) concerne l'*unbundling*, c'est à la séparation des fonctions entre le *scheme* (les marques des systèmes de paiement), et le *processing* (encadré 1). Ceci est une nouveauté pour le marché. De plus, tous les *schemes*, devront être compatibles avec le SCF. Visa va devoir travailler sur ce point, afin de respecter cette exigence. Pour ce faire, nous avons notamment mis en place une nouvelle plateforme régionale, extension de la plateforme VisaNet actuelle. Cette solution offre une plateforme européenne d'autorisation, de compensation et de règlement sur mesure, compatible avec les spécificités du marché européen. Au regard de ce qu'il reste à faire, nous serons prêts pour

le 1^{er} janvier 2008, date à laquelle le marché commencera à utiliser les principes du SEPA.

■ Quelles sont les exigences émises par le SCF que vous respectez déjà ?

Dans la mesure où Visa est, par nature, un système international offrant des produits transfrontaliers, nous remplissons déjà un certain nombre d'exigences. À titre d'exemple, le système de Visa fonctionne, depuis février 2005, sur un système de licence unique dite "paneuropéenne" [2]. Les banques, clientes de Visa, bénéficient donc d'une licence européenne. De plus, la migration des cartes à puce, c'est-à-dire l'introduction systématique de EMV (*liability shift*), autre point principal d'harmonisation requise par le SCF, a aussi déjà été effectuée en janvier 2005. La technologie EMV permet aux banques européennes d'adopter une norme unique pour les cartes et les terminaux. Cette technologie avec saisie du code secret (PIN) peut notamment être considérée comme "la" norme de l'industrie européenne.

[1] Cadre régissant les cartes SEPA.

[2] Le SEPA Cards Framework demande aux "systèmes cartes" de proposer une seule et même licence pour l'ensemble des pays de la zone SEPA, avec la possibilité de délivrer une licence uniquement pour l'émission ou pour l'acquisition.

1. TERMINOLOGIE

■ Unbundling

Une des priorités du SCF étant la transparence, l'*unbundling* est défini par la séparation des fonctions de *processing* et de marques. Les deux grands piliers des activités des systèmes de cartes sont : la marque (soit le *scheme*, c'est-à-dire mastercard ou visa par exemple) et le système des transactions (soit le *processing*). Selon le SCF, ces deux activités sont séparées, c'est-à-dire que le client doit pouvoir acheter soit la marque, soit le *processing* ou les deux.

■ Systèmes de transaction (*processing*)

Dans une transaction de paiement, la première phase n'est autre que l'autorisation, qui consiste à mettre en liaison un commerçant avec l'émetteur de la carte du client. L'autorisation

accordée, le commerçant va être payé, c'est la compensation. Le *processing* n'est autre que le réseau qui met l'acheteur, le commerçant et les banques en contact. C'est le traitement des opérations de paiement.

■ Virement, débit direct et carte

L'EPC a prévu de créer un *scheme*, c'est-à-dire un cadre régissant chacun de ces produits. Pour les virements, c'est le SEPA *Credit Transfer* (SCT) et pour le débit direct, le SEPA *Direct Debit* (SDD). Les règles régissant ces *schemes* sont rassemblées dans des *rulebook*. Les cartes peuvent, en revanche, avoir plusieurs *schemes* (c'est-à-dire différentes marques qui correspondent aux infrastructures déjà existantes des systèmes de cartes). Leur cadre est le SEPA *Cards Framework*.

■ En quoi le SEPA va accroître vos activités ?

Grâce au SEPA, les marchés domestiques vont s'ouvrir. Et ceux qui étaient jusqu'à présent très fermés, comme les marchés belge ou portugais avec un seul système de *debit card* accepté, devront se mettre aux nouvelles normes européennes. Visa va s'intéresser à tous ces pays, afin d'examiner de quelle manière il sera possible de faire des propositions aux banques. En ce qui concerne les systèmes de transaction, les marchés vont connaître de fortes consolidations. Nous allons offrir notre plateforme aux banques de tous les pays, qu'ils aient un système à tendance domestique ou plus ouvert. Mais, en définitive, ce seront de toute manière les banques qui choisiront le prestataire qu'elles souhaitent utiliser pour le *processing*. Du reste, la création d'un marché européen des paiements va aussi permettre aux banques clientes de Visa d'accroître leurs activités de paiements par carte au lieu et place des paiements en numéraire. ■

Propos recueillis par A. F.-T.



“MASTERCARD VA METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION UNIFORME”

TROIS QUESTIONS À...

■ Que devrez-vous changer pour être conforme au SEPA Card Framework (SCF) ?

Pour être en conformité avec le SCF, MasterCard doit mettre en place une tarification uniforme pour les banques européennes. Aujourd'hui, une distinction est faite entre le national et l'international. Or, pour respecter le SCF, il faudra désormais considérer que SEPA est une seule zone domestique, avec un système de prix qui ignore les frontières et traite les transactions nationales et internationales de la même manière. Notre tarification doit devenir unique. Pour ce faire, MasterCard va établir une nouvelle structure de prix pour 2006. De plus, il nous faudra aussi travailler sur la mise en conformité de nos licences, qui relèveront désormais du droit européen et seront soumises aux juridictions européennes. À ce niveau, la procédure est purement juridique et administrative.

■ Quelles sont les exigences émises par le SCF que vous respectez déjà ?

En ce qui concerne l'*unbundling* (encadré 1), nous avons toujours laissé le choix à nos clients de prendre uniquement la marque ou de prendre la marque et le *processing*. Sur ce point, nous sommes donc déjà conformes. En ce qui concerne le *processing*, MasterCard propose à ses clients une plateforme commune. Une partie de la plateforme, basée en Europe, est en charge de l'autorisation ; l'autre partie en charge de la compensation, est centralisée pour créer des économies d'échelles conséquentes sur l'ensemble des volumes. Avec le développement des services de *processing* nationaux (encadré 2), toutes les transactions continueront à passer par une plateforme centralisée. Le SEPA a notamment comme objectif d'éviter le morcellement des infrastructures.

■ En quoi le SEPA va accroître vos activités ?

Grâce au SEPA, MasterCard pourra, dans un futur proche, effectuer le *processing* des marchés nationaux. Dans certains pays, les banques vont vouloir faire des économies

au niveau de leurs systèmes de transaction, et MasterCard pourra alors sous-traiter cette activité pour eux. Nous sommes en cours de négociations bilatérales sur le sujet. De plus, il faut préciser que si le marché qu'offre le SEPA (c'est-à-dire les pays de la zone euro, ainsi que la Suède et l'Islande) est une réelle opportunité, l'Europe des 25 et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (Liechtenstein, Islande, Norvège et Suisse) ne doivent pas être négligés. La licence, que nous proposons et qui est compatible au SEPA, couvre toute cette zone.

En France, les banques vont se retrouver en situation de concurrence à partir de 2008. Par exemple, une banque qui est émettrice de MasterCard en Espagne pourra venir distribuer des cartes en France sans être obligatoirement membre du GIE Cartes Bancaires, et utilisera éventuellement MasterCard pour le *processing* de ses transactions en France. ■

Propos recueillis par A. F.-T.



Hervé Kergoat

General Manager
France



Étienne Gousse

Senior Vice President
Head of Corporate
Affairs
MasterCard

2. OUVERTURE DES MARCHÉS DOMESTIQUES

Que se passe-t-il pour les marchés qui n'ont que des cartes nationales ?

■ Ces marchés vont devoir se mettre en conformité avec le SCF. Ils vont devoir mettre en place soit une interconnexion des systèmes domestiques pour en faire un système européen, soit adopter une marque comme Maestro ou MasterCard en lieu et place de leur marque. Ou encore, ils pourront faire du *co-branding* entre la marque

du réseau international et la marque nationale. Ces marchés ne sont pas nécessairement pour MasterCard de nouveaux clients potentiels, dans la mesure où bon nombre de ces cartes portent déjà l'une de nos marques. Mais il y a tout de même un marché potentiel significatif de cartes purement nationales (2,5 millions en France).